

VILLE DU CATEAU - CAMBRÉSIS

ARRETE MUNICIPAL INTERDICTION VENTE DE MUGUET « A LA SAUVETTE »

Nos réf. :
FB/SF

Nous, Maire de la Ville du CATEAU-CAMBRESIS,

Vu la traditionnelle vente au muguet « à la sauvette » sur la voie publique le jour du premier mai,

Considérant que la profession d'artisan fleuriste a été reconnue comme essentielle avec l'ensemble de la filière végétale depuis le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que les artisans fleuristes, acteurs de la vie locale, exercent leur métier avec professionnalisme et dans le strict respect des gestes barrières imposés par le contexte sanitaire actuel,

Considérant que la réglementation interdit, de manière générale, de vendre des produits sur la voie publique sans autorisation préalable,

Considérant que la vente de muguet le 1^{er} mai fait office d'exception,

Considérant que la vente de muguet « à la sauvette » engendre une distorsion de concurrence manifeste,

Considérant qu'il y a nécessité de préserver l'activité de nos professionnels artisans fleuristes,

Considérant qu'il y a lieu, dans le contexte de crise sanitaire actuelle, d'encadrer la vente du muguet le 1^{er} mai,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

La vente « à la sauvette » sur la voie publique du muguet pendant la journée du 1^{er} mai est interdite sur le territoire de la commune du CATEAU-CAMBRESIS.

ARTICLE 2 :

Toutes installations fixes, notamment bancs, tables sur la voie publique sont interdites

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de Police Municipale du CATEAU, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du CATEAU, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au CATEAU-CAMBRESIS, Le 22 Avril 2021



Le Maire,
Serge SIMÉON